

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DU PUISET

PLATEFORME d'ALLAINES

Autoroute A10 – PR 65 – Lieu dit « La Coquelée »

INSTALLATIONS CLASSEES

Mise en service d'une centrale d'enrobage

DEMANDE D'AUTORISATION

Document n° 2

ETUDE D'INCIDENCES



Le Préfet de Région Centre Val de Loire, vu la demande d'examen au cas par cas déposée par la société COFIROUTE enregistrée sous le numéro F02417P0056 relative à la mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la plateforme existante d'Allaines (28) située dans l'emprise autoroutière au point kilométrique 65 de l'autoroute A10 reçue le 22 juin 2017 et considérée complète le 29 juin 2017, a statué par arrêté en date du 27 Juillet 2017 que le projet de mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement (copie de l'Arrêté ci-joint).

L'étude d'incidence environnementale établie pour un projet qui n'est pas soumis à étude d'impact est proportionnée à l'importance de ce projet et à son incidence prévisible sur l'environnement, au regard des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3.

L'étude d'incidence environnementale :

- 1° Décrit l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement ;
- 2° Détermine les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement ;
- 3° Présente les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, les compenser s'ils ne peuvent être évités ni réduits et, s'il n'est pas possible de les compenser, la justification de cette impossibilité ;
- 4° Propose des mesures de suivi ;
- 5° Indique les conditions de remise en état du site après exploitation ;
- 6° Comporte un résumé non technique.

TABLES DES MATIERES

RESUME NON TECHNIQUE	8
ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	9
<i>Localisation et abords du site</i>	9
Les abords immédiats	11
L'habitat environnant.....	11
<i>Facteurs physiques</i>	11
Climat	11
Topographie	11
Hydrologie et hydrographie	11
Géologie et hydrogéologie.....	11
Risques naturels.....	11
<i>Facteurs biologiques</i>	12
Contexte écologique local.....	12
Flore et habitat	12
Faune	12
Continuités écologiques et équilibres biologiques	12
<i>Contexte humain</i>	12
Habitats.....	12
Milieu socio-économique.....	12
Sites et sols pollués	12
Risques technologiques et de transport de matières dangereuses	13
Paysage	13
Pollutions et nuisances	13
Contraintes et servitudes.....	13
Patrimoine archéologique et bâti	13
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Loire Bretagne et schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de beauce.....	14
SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE	14
EFFETS DES INSTALLATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES POUR PREVENIR, SUPPRIMER, REDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS.....	17
Impact sonore et Bruit	17
Impact sur l'Air et la santé	17
Impact sur l'Eau.....	17
Impact visuel et paysager	18
Impact sur la faune et la flore	18
impact sur la circulation et Accès.....	18
Production de déchets	19
Autres impacts	19
ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	20
RAISONS POUR LESQUELLE LE PROJET A ETE RETENU	20
COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET SCHEMAS	20
Plan local d'urbanisme	20
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Loire-Bretagne.....	20
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux nappe de BEAUCE.....	22
Schéma Régional Climat Air Energie	22
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	22
CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION	23
1-PRESENTATION DU PROJET	24

<i>Objet et durée de l'installation</i>	26
<i>Définition de l'emplacement</i>	26
<i>Accès</i>	26
<i>Fonctionnement de l'installation</i>	26

2-ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....30

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	31
<i>Desserte et circulation locale</i>	32
FACTEURS PHYSIQUES	33
<i>Climat</i>	33
Températures.....	33
Vents	33
Brouillards	34
<i>Topographie</i>	34
<i>Hydrographie et Hydrologie</i>	35
Réseau Hydrographique et plan d'eau.....	35
Ouvrage de la banque du Sous-Sol (BSS)	35
<i>Hydrogéologie</i>	36
<i>Géologie</i>	36
<i>Risques naturels</i>	37
Inondations et remontées de nappes	37
Mouvements de terrain	37
Retrait et gonflement d'argiles	37
Cavités.....	38
Risque sismique	38
FACTEURS BIOLOGIQUES	39
<i>Contexte écologique local</i>	39
CONTEXTE HUMAIN	41
<i>Habitats</i>	41
<i>Milieu socio-économique</i>	41
<i>Agriculture</i>	41
<i>Activités touristiques</i>	42
<i>Site et sols pollués</i>	43
Base de données BASOL et BASIAS	43
<i>Risques technologiques et transport de matières dangereuses</i>	43
<i>Paysage</i>	44
Prise de vues du site	44
<i>Pollution et nuisances</i>	46
Pollution des eaux.....	46
Environnement sonore	46
Classement sonore des infrastructures terrestres.....	46
Mesures de bruit.....	46
Environnement lumineux.....	46
Environnement olfactive.....	46
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie du Centre (SRCAE).....	47
La consommation énergétique régionale.....	47
La production d'énergies renouvelables.....	47
Les émissions de gaz à effet de serre (GES).....	48
Les changements climatiques.....	48
Polluants atmosphériques et qualité de l'air	48

Évaluation des potentiels d'économie d'énergie et des gains d'émission de GES.....	49
Évaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables.....	49
Contraintes et servitudes	50
Documents d'urbanisme.....	50
Alimentation en eau potable et assainissement.....	50
Alimentation en eau potable.....	50
Assainissement.....	51
Servitudes.....	51
AU TITRE DU CODE DE LA SANTE (A.E.P.).....	51
Au titre des servitudes militaires.....	51
Au titre des lignes électriques et des conduites de gaz.....	51
Au titre de servitudes techniques et autres.....	51
Patrimoine archéologique et bâti	52
Richesses archéologiques.....	52
Sites et monuments historiques.....	52
SDAGE et SAGE.....	52
SDAGE Loire-Bretagne.....	52
SAGE Nappe de Beauce.....	53
Interrelations avec les différentes thématiques.....	55
SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	56

3-ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS OU POSITIFS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT.....58

INCIDENCE SUR LE MILIEU PHYSIQUE	59
Le climat.....	59
Incidences sur l'air.....	59
Utilisation rationnelle de l'énergie.....	60
Topographie et géologie.....	60
Eaux souterraines et superficielles.....	60
Risques naturels.....	61
INCIDENCE SUR LE MILIEU NATUREL.....	61
INCIDENCE SUR LE MILIEU HUMAIN	62
Population/habitats.....	62
Incidences sur la sécurité publique.....	62
Incidences sur la santé publique.....	62
Activités	62
Effets génériques sur l'emploi et les activités économiques locales.....	62
Agriculture, sylviculture et activités liées aux étangs.....	63
Tourisme.....	63
Circulation et dessertes.....	63
Trafic.....	63
Approvisionnement des matériaux et matières premières.....	64
Incidences du trafic sur la santé et la sécurité publiques.....	64
Les vibrations.....	65
Les projections.....	65
Les poussières et boues.....	65
Les dégradations.....	65
Risques technologiques et transport de matières dangereuses.....	66
Paysage.....	66
Incidences paysagères du projet.....	66

<i>Pollutions et nuisances</i>	68
Pollution atmosphérique	68
Les odeurs	68
Stockage des hydrocarbures	68
Le bitume	68
L'émulsion de bitume	68
Le F.O.L. et le GNR.....	68
stocks de matériaux bruts	68
Sous-produits issus de l'activité	69
Production de Déchets et mode d'élimination.....	69
Sous-produits issus des Procédés de fabrication.....	69
Nuisances sonores	70
Evaluation propagation du bruit émis par la centrale d'enrobage	72
<i>Contraintes et servitudes</i>	76
Document d'urbanisme.....	76
Captages AEP	76
Servitudes	77
<i>Patrimoine</i>	77
SYNTHESE DES EFFETS NEGATIFS OU POSITIFS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DU PROJET	78
INTERACTION ET ADDITION DES EFFETS ENTRE EUX	79
4-ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS.....	81
5-RAISONS POUR LEQUEL LE PROJET A ETE RETENU.....	83
CRITERES GEOGRAPHIQUES	84
CRITERES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES	84
CRITERES SOCIAUX LIES A LA PRESENCE HUMAINE	84
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX.....	84
CHOIX DU PROJET DE REMISE EN ETAT	85
6-COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET SCHEMAS	86
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.....	87
PLAN LOCAL D'URBANISME	87
SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX LOIRE BRETAGNE	87
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX NAPPE DE BEAUCE.....	89
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)	90
PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA), LA ZONE D'ACTION PRIORITAIRE (ZAPA), LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)	90
PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX (PREDD)	90
PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX (PEDMA)	91
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	91
PLAN DE PREVENTION POUR LES INONDATIONS (PPRI)	91
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES (SDC)	91
PROGRAMME NITRATES	91
7-MESURES PREVUES POUR SUPPRIMER REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT/ ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES	92
MESURES SUR LE MILIEU PHYSIQUE.....	93

<i>Influences climatiques</i>	93
<i>Le sol et l'eau</i>	93
Mesures relatives aux eaux superficielles et souterraines	93
Stockage et manipulation d'hydrocarbures	94
<i>L'air</i>	97
MESURES SUR LE MILIEU NATUREL.....	98
MESURES SUR LE MILIEU HUMAIN	98
<i>Population, habitat, activités</i>	98
<i>Mesures relatives à la santé publique</i>	99
<i>Mesures relatives aux commodités de voisinage</i>	99
<i>Bruit</i>	99
<i>Accès, circulation, desserte</i>	100
MESURES LIEES AU TRAFIC ET A LA CIRCULATION.....	101
<i>Les vibrations et projections</i>	101
<i>Les poussières et boues</i>	101
STOCKS DE MATERIAUX BRUTS	102
SOUS-PRODUITS ET DECHETS	102
<i>Gestion des déchets</i>	102
<i>Stockage de produits dangereux</i>	102
Hydrocarbures	102
Oxygène et acétylène.....	103
Perchloréthylène.....	103
UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	104
COUT DES MESURES DE PREVENTION.....	105
8- MESURES DE SUIVI DU SITE.....	108
MESURES DE SUIVI EN COURS D'EXPLOITATION	109
9-CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION	110
L'ORIGINE DE LA PLATEFORME	111
LA FIN DES TRAVAUX.....	111
<i>Evacuation des produits dangereux et des déchets</i>	111
<i>Démantelement des matériels et des bâtiments</i>	111
<i>Dépollution des sols</i>	111
<i>Surveillance du milieu</i>	112
<i>Réinsertion du site dans son environnement</i>	112
10-ANALYSE DES METHODES EMPLOYEES POUR L'ESTIMATION DES INCIDENCES ET DIFFICULTES RENCONTREES	113
REDACTION DE L'ETAT INITIAL.....	114
ORGANISMES CONSULTES	114
BIBLIOGRAPHIE.....	114
MISE EN EVIDENCE DES INCIDENCES DU PROJET	115
DIFFICULTES RENCONTREES.....	115
ANNEXE : PLAN DE CIRCULATION ET DE GESTION DES EAUX	116

RESUME NON TECHNIQUE

Cette partie est destinée à faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'incidences.

ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

LOCALISATION ET ABORDS DU SITE

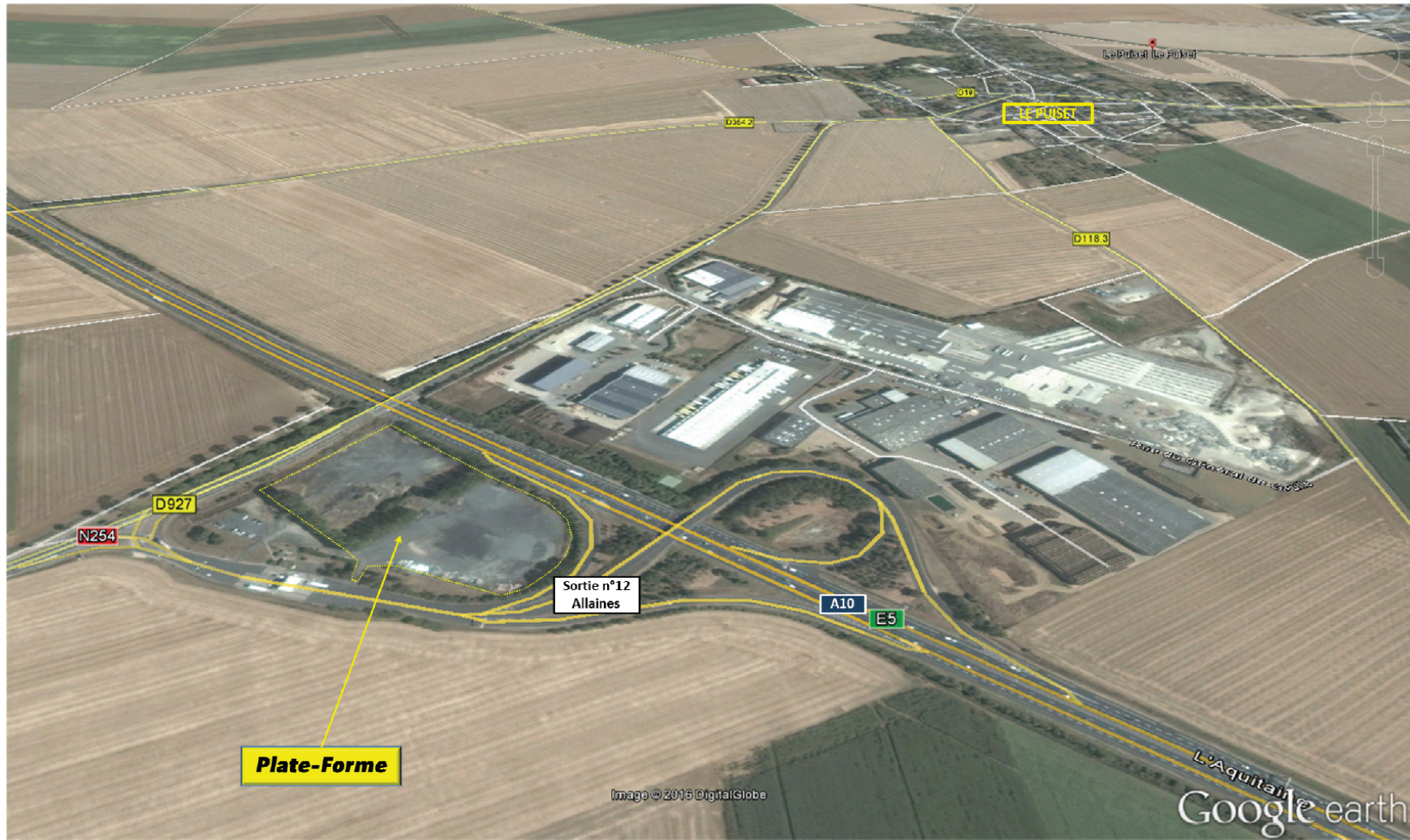
La centrale d'enrobage sera implantée sur une aire déjà aménagée en plateforme lors de la construction de l'autoroute et régulièrement utilisée. Elle est intégrée à l'emprise de l'autoroute A10 dont COFIROUTE est le concessionnaire sis sur le territoire de la Commune DU PUISET (28)

L'installation sera positionnée dans la partie Nord de la plate-forme et les stocks de granulats nécessaires seront positionnés au Sud.

Ce secteur de la commune présente un relief plat, comme peut l'être cette région agricole de Beauce, dans laquelle elle se trouve. Elle est entièrement entourée d'arbres de haut jet. Ici, le paysage est ouvert sans boisement important, présentant de grandes cultures céréalières.

L'altitude moyenne au droit du site est de 138 m NGF.

PLATE-FORME DU PUISET (28)
Vue aérienne d'ensemble



LES ABORDS IMMEDIATS

Dans toutes les directions, le paysage est ouvert. Les infrastructures de l'A 10 à l'Est et de la RD n°927 au Nord et la végétation abondante tout autour de la plate-forme et du bassin ferment l'horizon depuis celle-ci et la cache.

L'HABITAT ENVIRONNANT

Aucune habitation n'est présente sur le site même. Les habitations les plus proches sont celles de l'entrée du centre-bourg du PUISET situées au-delà de l'autoroute A 10 vers l'Est à plus d'un km de la plate-forme. On pourra également noter la présence d'une vaste zone artisanale immédiatement de l'autre côté de l'A10, où se situe un certain nombre d'entreprises.

FACTEURS PHYSIQUES

CLIMAT

Le département d'Eure et Loire bénéficie d'un climat océanique dégradé dont les vents dominants sont de secteur Sud Sud-Ouest et Nord Nord-Est.

TOPOGRAPHIE

Le site se positionne sur l'emprise foncière de l'autoroute A10 sur une parcelle déjà aménagée en plateforme. Le terrain de celle-ci est plat et l'altimétrie du site est à 138 NGF.

HYDROLOGIE ET HYDROGRAPHIE

Aucun ruisseau n'est présent sur le site et à proximité.

La plateforme possède actuellement un séparateur à hydrocarbures. Des fossés de collecte seront créés pour canaliser les eaux du site et les envoyer vers ce séparateur à hydrocarbures. Ensuite un bassin d'infiltration des eaux permettra un traitement avant rejet dans le milieu naturel.

GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Les formations présentes au droit du site sont sous une couche peu épaisse de Limons des plateaux en surface, des Marnes de Balmont. Cette formation géologique présente un caractère farineux à marneux et est peu perméable. Elle repose sur des Calcaires de Beauce beaucoup plus durs.

La nappe phréatique la plus proche de la surface (23 m environ au droit du site) est celle des Calcaires lacustres, principalement sollicitée pour la consommation humaine de ce secteur (3 captages groupés sur la commune du PUISET qu'ils alimentent).

RISQUES NATURELS

La fréquence et la gravité des risques naturels qui pourraient se produire au droit du projet sont très faibles. Cela ne représente que peu d'interactions avec l'exploitation de la centrale d'enrobage.

FACTEURS BIOLOGIQUES

CONTEXTE ECOLOGIQUE LOCAL

Le site n'est limitrophe d'aucune zone NATURA 2000, ni de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

FLORE ET HABITAT

Le site est fortement anthropisé. La plateforme, dépourvue de végétation, recouvre la majorité de sa surface. Elle est bordée par des arbres à grand gabarit et par l'autoroute en contre bas.

Aucun habitat et espèce floristique d'intérêt communautaire, ni d'espèces protégée au niveau national n'ont été recensés sur la plateforme du projet et au niveau de ses abords immédiats.

FAUNE

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée directement sur la zone de travaux.

CONTINUITES ECOLOGIQUES ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES

Il s'avère que la plateforme d'enrobage n'est concernée par aucun réservoir de biodiversité, ni cours d'eau issus du classement L214-17 du code de l'environnement.

CONTEXTE HUMAIN

HABITATS

Les habitations les plus rapprochées de la plateforme sont situées à 1000 m à l'Est du site.

MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

L'installation sera positionnée, avec ses stocks de granulats, sur une plateforme déjà existante bien délimitée.

Les activités économiques sont organisées autour de l'agriculture, l'industrie.

Une zone d'activité est implantée à proximité du site à l'Est de l'autre côté de l'autoroute. Sa vocation économique est dédiée aux activités logistiques, industrielles et artisanales. Elle accueille une installation classée pour la protection de l'environnement POM'ALLIANCE.

SITES ET SOLS POLLUES

Il n'existe pas de sites et sols pollués recensés sur le site et à proximité.

Un diagnostic environnemental (état initial) a été réalisé en Avril 2017 par ANTEA GROUP afin de caractériser la qualité des sols au droit du terrain lequel a déjà été occupé par une centrale à enrobés.

Au regard des activités du site prises en compte (centrale d'enrobage), des résultats de l'étude historique, documentaire et de vulnérabilité ainsi que des informations issues des investigations de terrain et des résultats analytiques, Antea Group ne recommande pas d'action particulière.

Cependant, dans l'hypothèse de travaux de terrassement ou d'un réaménagement de la plateforme, il conviendra de porter une attention particulière aux terres excavées afin de sélectionner les filières d'élimination appropriées, étant donnée la présence d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatique polycycliques en concentration modéré à faible à proximité directe de la centrale ou d'un tas d'enrobés.

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune DU PUISET est soumise au risque de transport de matières dangereuses en raison notamment de l'A10 qui traverse le territoire communal dans sa partie ouest du Nord au Sud. Il est important de signaler que la plateforme sera attenante à l'A10 qui a un trafic poids lourds importants.

Par ailleurs la plateforme est située à proximité d'une installation pour la protection de l'environnement basée sur le territoire DU PUISET. Il s'agit de l'activité de la société POM'ALLIANCE qui exploite un commerce de gros dans le domaine des fruits et légumes. Cette activité industrielle ne relève pas d'un classement SEVESO.

PAYSAGE

Cette région de grandes cultures est de caractère typiquement beauceron. Le relief correspond à une plaine légèrement ondulée qu'aucune rivière n'entaille.

La zone la plus boisée de ce secteur correspond à l'emprise de l'autoroute et en particulier aux aires délaissées par l'échangeur d'ALLAINES.

L'habitat est groupé autour des bourgs et s'y développe principalement sous forme de lotissements.

POLLUTIONS ET NUISANCES

En terme de classement des infrastructures routières, l'A10 est classée en catégorie 1, qui implique une largeur de 300 m des secteurs affectés par le bruit. Le classement des voies bruyantes introduit des prescriptions d'isolement acoustique de certaines constructions et non des règles d'urbanisme.

CONTRAINTES ET SERVITUDES

La commune DU PUISET est dotée d'un plan Local d'Urbanisme (PLU). Le règlement de ce document d'urbanisme ne présente aucune contrainte à l'implantation de la station d'enrobage.

Il n'existe aucune servitude et contrainte technique liée au projet.

PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET BATI

Dans un périmètre de 2 km autour du projet, nous pouvons noter la présence de :

- l'église Saint-Etienne et Sainte-Madeleine du PUISET, édifiée aux XIIe, XVe, et XVIIe siècles, classé monument historique le 04/01/1961.
- l'ancienne église d'ALLAINES-MERVILLIERS, édifiée au XIIe siècle, classé monument historique le 02/10/1915.
- la présence des ruines du château du PUISET, situé à 1,4 km au nord-est de la plate-forme.

Le projet n'intercepte aucun périmètre de protection de monument historique, ni site classé ou inscrit.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LOIRE BRETAGNE ET SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA NAPPE DE BEAUCE

Le site du projet est inclus dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé en 2015 pour la période 2016-2021.

Ce document définit la stratégie concernant la ressource en eau sur le périmètre concerné. Il décline pour cela des orientations et des dispositions à respecter concernant les différents acteurs du territoire.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) poursuit des objectifs liés :

- à la qualité de l'eau par la maîtrise des pollutions du réseau hydrographique,
- et à la gestion de la quantité d'eau prélevée.

Le SAGE (schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Nappe de Beauce qui est une déclinaison locale du SDAGE, poursuit les mêmes objectifs. Il est actuellement en cours d'élaboration.

SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Le tableau ci-dessous regroupe sous forme synthétique, les principaux enjeux mis en évidence à l'issue de l'analyse de l'état initial, au droit et à proximité du projet. L'étude d'incidence du projet apporte des éléments qualitatifs et quantitatifs sur les points dits « sensibles » de l'état initial.

CATEGORIES	MILIEU IMPACTE	HIERARCHISATION DES ENJEUX	COMMENTAIRES
CLIMATIQUE	PHYSIQUE	Négligeable	La circulation atmosphérique régionale est régie par une influence océanique prédominante. À l'échelle de l'aire d'étude, on constate des hivers doux et des étés tempérés. Les enjeux climatiques sont négligeables au regard du projet.
TOPOGRAPHIE	PHYSIQUE	Négligeable	La topographie apparaît comme un enjeu faible au regard du projet du fait des faibles variations d'altitude sur le site.
GEOLOGIE	PHYSIQUE	Négligeable	La géologie du site apparaît comme un enjeu négligeable.
HYDROLOGIE / MILIEU NATUREL AQUATIQUE	PHYSIQUE	Négligeable	Le site ne possède pas de réseau hydrographique. L'enjeu est donc faible.
RISQUES NATURELS	BIOLOGIQUE	Négligeable	La plateforme d'enrobage est située sur un secteur présentant un risque faible de remontées de nappes. Aucun mouvement de terrain majeur n'a été enregistré dans le secteur autour du projet. La plateforme d'enrobage repose sur un secteur se caractérisant par un aléa nul retrait et gonflement d'argiles. Le site se situe en zone de sismicité 1 (Aléa très faible) Les enjeux relatifs aux risques naturels sont globalement faibles au regard du secteur

CATEGORIES	MILIEU IMPACTE	HIERARCHISATION DES ENJEUX	COMMENTAIRES
PATRIMOINE NATUREL	BIOLOGIQUE	Négligeable	Le site n'est pas concerné par un zonage ZNIEFF ou un inventaire NATURA 2000. Aucune espèce et aucun habitat d'intérêt communautaire n'ont été recensés sur la plateforme du projet, ainsi qu'au niveau de ses abords. Il n'y a donc pas d'impact direct ou indirect possible sur des espèces ou habitat d'intérêt communautaire.
INTERRELATION ENTRE LES ESPACES NATURELS	BIOLOGIQUE	Négligeable	Le site se situe entre l'entrée d'autoroute, l'autoroute et une zone d'activité. Il s'inscrit dans un environnement qui tend à s'anthropiser et qui a déjà été aménagé par le passé. L'impact sur les interrelations entre les espaces naturels est faible et n'est pas à prendre en compte.
HABITATIONS	HUMAIN	Faible	L'habitation la plus proche est située à 1000 m au Sud-Ouest de l'implantation de la centrale d'enrobage. Aucun établissement recevant un public dit « sensible » n'est implanté à proximité. Une zone d'activité est implantée au-delà de l'A10.
CONTEXTE SOCIO SOCIOECONOMIQUE ET AGRICOLE	HUMAIN	Négligeable	La mise en service de l'installation sur une plateforme existante n'a pas d'effets sur l'occupation des sols environnants auxquels elle ne prélève pas de surface supplémentaire. La plateforme va générer localement de l'activité économique
SITE ET SOLS POLLUES	HUMAIN	Modéré	Il n'y a pas de sites et sols pollués à proximité du site. Cependant le sol du site présente deux zones de prélèvement à pollution modérée à faible aux hydrocarbures et HAP.
RISQUES TECHNOLOGIQUES	HUMAIN	Faible	Pas de risques technologiques particuliers. A noter la présence d'une ICPE à environ 300 m à l'Est du site au delà de l'A10
PAYSAGE	HUMAIN	Faible	Le site sur lequel sera implanté la plateforme a déjà sa place dans le contexte paysager local. Des activités industrielles se développent à proximité. Le paysage est marqué par l'emprise autoroutière existante (entrée d'autoroute, péage...)
RESEAUX	HUMAIN	Faible	Le site n'est pas dans un périmètre de captage d'eau potable. Il est concerné par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Nappe de Beauce. Il n'y a pas de réseaux sur site.
BRUIT	HUMAIN	Modéré	Le bruit sur le site résulte de la circulation de A 10. D'après la carte départementale de classement sonore des infrastructures terrestres, l'A10 (attenante à la plateforme d'implantation de la centrale d'enrobage) implique une largeur de 300 m des secteurs affectés par le bruit. La RD 927 est, elle, concernée par une bande de 100 m.

CATEGORIES	MILIEU IMPACTE	HIERARCHISATION DES ENJEUX	COMMENTAIRES
AIR	HUMAIN	Modéré	Le site se situe à proximité de l'A10 qui constitue une source de pollution aux particules fines et d'émissions de gaz à effet de serre.
ODEUR	HUMAIN	Faible	L'enjeu est faible. Il n'y a pas d'enjeu olfactif existant à proximité du site.
PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET BATI	HUMAIN	Négligeable	Le site ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection de monument historique, aucun site classé ou inscrit, aucune Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
ENVIRONNEMENT LUMINEUX	HUMAIN	Faible	Une certaine pollution lumineuse existe dans l'environnement du site (éclairage entrée autoroute, rondpoint et véhicules en circulation)

EFFETS DES INSTALLATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES POUR PREVENIR, SUPPRIMER, REDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS

IMPACT SONORE ET BRUIT

Le fond sonore ambiant sur le site, en tenant compte de la circulation de l'autoroute A10 toute proche, est au droit de la zone d'installation sur la plate-forme de l'ordre de 59,5 dB(A).

Il sera de l'ordre de 58 dB(A) au maximum à la périphérie de la centrale à une distance moyenne de 50 m environ du cœur de l'installation.

L'élévation du niveau sonore ne sera pas ressentie au droit des habitations les plus proches.

IMPACT SUR L'AIR ET LA SANTE

Le combustible utilisé pour le séchage des matériaux est du fioul lourd à très basse teneur en soufre. Le dépoussiérage des matériaux séchés est réalisé par un dépoussiéreur à manches efficace. Ce dépoussiéreur rejette par une cheminée haute de 13 m l'air débarrassé de ses fines poussières qui sont récupérées pour être réincorporées aux enrobés fabriqués.

Les rejets atmosphériques de la centrale seront conformes aux prescriptions de l'arrêté du 02 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.

Les résultats à atteindre pour les rejets atmosphériques de la centrale sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre contrôlé	Valeurs limites réglementaires (arrêté du 02/02/1998)
Poussières	Si flux horaire sup à 1 kg/h : ≤ 50 mg/Nm ³
Oxydes d'azote (exprimé en dioxyde d'azote)	Si flux horaire sup à 25 kg/h : ≤ 500 mg/Nm ³
COV non méthaniques	Si flux horaire sup à 2 kg/h : ≤ 110 mg/Nm ³
Oxydes de soufre (exprimé en dioxyde de soufre)	Si flux horaire sup à 25 kg/h : ≤ 300 mg/m ³

Valeurs limites de Rejets atmosphériques centrale d'enrobage

Les rejets atmosphériques canalisés de ce type de centrale ne seront donc pas à l'origine d'une pollution locale de l'air. Des mesures de rejets atmosphériques seront réalisées à la mise en service de l'installation.

Une étude d'impact sanitaire pour ce type d'installation a été menée en mai 2016, elle est présentée en annexe au document 2 ainsi que les incertitudes liées à cette étude. Elle a été élaborée sur le même site avec une installation identique et dans les mêmes conditions locales. Elle conclut en l'absence de risque sanitaire pour les populations exposées. Il est par ailleurs précisé qu'aucun habitant à demeure n'a été recensé au sein la zone industrielle située de l'autre côté de l'autoroute.

IMPACT SUR L'EAU

Les risques se limitent à la pollution des eaux essentiellement par déversement accidentel et ruissellement d'hydrocarbures.

Les risques seront supprimés par la mise en place d'une cuvette de rétention (appelé « parc à liants ») en maçonnerie et étanché avec un polyane 400 microns pour les stockages en cuves de bitumes et d'hydrocarbures. En complément, les zones de dépotage seront également étanchées par ce polyane pour permettre de reprendre un porteur entier et confiner sur site une éventuelle pollution.

Les eaux recueillies seront traitées localement par la création de fossés périphériques et l'envoi des eaux vers un séparateur d'hydrocarbures (déjà présent sur le site) avant d'être évacuées via un bassin d'infiltration au nord du site.

Concernant les eaux sanitaires (rejets et prélèvement), celles-ci sont gérées en autonomie sur le site par cuves autonomes.

L'exploitation de la centrale ne prélève pas d'eau dans le milieu naturel.

L'exploitation du site ne sera donc pas de nature à impacter la qualité des eaux de surface ou souterraines et donc la ressource en eau potable.

IMPACT VISUEL ET PAYSAGER

L'installation, même avec une hauteur relativement importante de la cheminée et de ses silos (13 m), ne sera pas visible des riverains grâce à leur éloignement. Une vision furtive reste possible par les usagers des voies publiques environnantes.

La haie présente autour de la plate-forme masquera en grande partie l'installation à la vue des usagers de l'autoroute A10.

IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Le projet de l'implantation de la centrale d'enrobage se situe sur une plateforme de l'autoroute A10.

S'agissant d'une plate-forme déjà existante, sur une aire nivelée et stabilisée, ayant été aménagée antérieurement pour des activités relatives à l'autoroute, notamment sa construction, aucun arbre et aucune haie supplémentaire ne seront arrachés pour les besoins liés à la mise en service et au fonctionnement de cette installation.

L'exploitation de la centrale d'enrobage ne générera pas de destruction d'habitats naturels situés en périphérie.

Néanmoins, comme évoqué précédemment, il est nécessaire que le système de traitement des eaux de ruissellement de la plateforme d'enrobage mis en œuvre permette de maîtriser au mieux le risque de pollution accidentelle du réseau hydrographique. Ces pollutions accidentelles (déversement d'hydrocarbure, huile, de matières en suspension, ...) peuvent affecter la flore et la faune aquatique.

La faune ne sera pas affectée. À noter qu'elle est quasi inexistante sur la partie dégagée de la plate-forme, elle se cantonne dans les haies et les secteurs arbustifs environnants.

Aucune espèce et aucun habitat d'intérêt communautaire n'ont été recensés sur la plateforme du projet, ainsi qu'au niveau de ses abords. Il n'y a donc pas d'impact direct ou indirect possible sur des espèces ou habitat d'intérêt communautaire.

IMPACT SUR LA CIRCULATION ET ACCES

L'accès au poste d'enrobage se fera par celui de la plateforme, à savoir directement depuis l'autoroute A10 et la sortie n°12 en ce qui concerne les camions porteurs de bitumes, d'hydrocarbures et de transports de granulats.

Les matériaux enrobés seront évacués directement sur le chantier par l'A10.

Les granulats proviendront de carrières de roches massives. Ils seront stockés directement sur la plateforme de l'installation. Les bitumes et fiouls lourds proviendront des raffineries de la région et seront stockés dans des citernes calorifugées au sein d'un parc à liant constitué de parpaings maçonnés et d'un polyane 400 microns pour son étanchéité.

Le seul sous-produit résultant de la fabrication d'enrobés est constitué par les fines de dépoussiérage après séchage des matériaux. Ces fines sont réincorporées aux enrobés.

PRODUCTION DE DECHETS

Le fonctionnement de la centrale d'enrobage entraînera la production de déchets qui peuvent être distingués en deux types :

- des déchets non dangereux liés aux tâches administratives (pesée des poids lourds, organisation du travail, flux de matières réception/expédition) et à la présence du personnel dans les locaux sociaux (restes de repas, emballages, sanitaires), dont la nature et le volume les assimilera à une production ménagère. Ils seront collectés et entreposés en contenants adaptés puis dirigés vers les filières de traitement adaptées.

- des déchets dangereux liés au fonctionnement, à l'entretien et aux interventions réalisées sur les équipements du poste (huiles usagées, emballages souillés, des chiffons souillés, absorbants, etc.). Ces déchets seront temporairement regroupés dans des contenants adaptés placés sur la rétention générale du parc à liant ou sur toute autre rétention adaptée en volume. Ils seront ensuite périodiquement (en fonction du « rythme » de production) évacués par des entreprises spécialisées et autorisées pour leur prise en charge après édition d'un bordereau de suivi des déchets.

L'un et l'autre de ces deux types de déchets seront confiés à des organismes agréés pour leur collecte, leur regroupement et leur traitement après un entreposage temporaire sur des aires tenues en constant état de propreté ne pouvant être à l'origine d'une gêne.

Ces déchets seront recensés dans un registre, relatant leur mode d'élimination ainsi que leur destination et dans lequel seront consignés les bordereaux de suivi des déchets dangereux.

AUTRES IMPACTS

La plateforme n'est pas à l'origine d'impacts en ce qui concerne le patrimoine architectural et archéologique, l'hygiène et la salubrité, la sécurité publique.

Ses émissions lumineuses ne seront pas non plus à l'origine d'impacts pour les habitations les plus proches et sont considérées comme négligeables en raison de la période de fonctionnement du site prévue en journée.

Elle n'est pas non plus à l'origine d'odeurs qui seraient de nature à causer une gêne au voisinage du site notamment en raison de la présence de l'A 10. En effet, les odeurs émanant de la combustion des divers produits sont très faibles et perceptibles uniquement au niveau de la centrale.

ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus.

RAISONS POUR LESQUELLE LE PROJET A ETE RETENU

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de réfection des chaussées du patrimoine autoroutier qui lui est concédé, la société COFIROUTE engage un programme de travaux conséquents sur l'autoroute A 10 section Ponthévrard-Orléans.

Dans le cadre de ce programme de travaux à venir, la société COFIROUTE, société concessionnaire et maître d'ouvrage, va installer pour la durée totale des travaux une centrale d'enrobage permanente sur cette plateforme existante, construite lors de la création de l'A 10.

Le tonnage à réaliser est de l'ordre de 100 000 tonnes réparties sur deux périodes (mars-juin et septembre-novembre) et sur 4 années de travaux.

De par sa position géographique et sa surface utile, cette plateforme permet d'y positionner l'installation, et d'y stocker à proximité les granulats nécessaires.

Cette implantation à proximité des lieux d'utilisation permet également d'éviter des baisses de températures des enrobés fabriqués, par des distances de transports importantes, en réduisant les coûts énergétiques et le nombre de camions pris en compte dans la rotation.

COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET SCHEMAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

La présente installation est compatible avec le droit d'urbanisme au titre du PLU d'ALLAINES. Les effets de la centrale d'enrobage sur l'environnement sont maîtrisés, et les riverains les plus proches sont suffisamment éloignés du projet pour qu'il y ait des interactions.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LOIRE-BRETAGNE

Le projet est situé sur le bassin versant du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

L'installation de la station d'enrobage sur la commune DU PUISET est concernée par les grandes orientations suivantes du SDAGE Loire-Bretagne :

- **3A Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore**
- **3D Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée**
- **5B Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives**

Dans le tableau ci-dessous sont présentées **les dispositions envisagées sur le site afin de répondre aux enjeux du SDAGE 2016-2021.**

Orientations du SDAGE	Dispositions du SDAGE	Dispositions prises sur le site
3A Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants	3A-1 De poursuivre la réduction des rejets ponctuels de phosphore	Le site ne rejette pas de phosphore, n'est pas relié à une

<p>organiques et notamment du phosphore</p>	<p>3A-2 Le renforcement de l'auto-surveillance des rejets par les propriétaires ou exploitants des stations d'épuration</p> <p>3A-3 De favoriser le recours à des techniques rustiques d'épuration (lagunes et filtres plantés de roseaux à écoulement vertical) pour les ouvrages de faible capacité</p> <p>3A-4 L'élimination du phosphore à la source</p>	<p>station d'épuration. Les rejets d'eaux usées liés à la présence de personnel sur le site sont inexistantes puisque le site est autonome avec la mise en place d'une récupération des eaux vannes en cuve. Le site ne prélève pas d'eau sur place. les consommations d'eau potable sont assurées par livraison.</p>
<p>3D Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée</p>	<p>3D-1 La prévention du ruissellement et de la pollution dans le cadre des aménagements</p> <p>3D-2 De réduire les rejets d'eau de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales</p> <p>3D-3 De traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales pour les nouveaux ouvrages</p>	<p>L'installation présente un dispositif de gestion des eaux de ruissellement des voiries avec mise en œuvre d'un bassin de décantation, passage en débourbeur-déshuileur avant rejet au fossé.</p>
<p>5B Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives</p>	<p>5B-1 Des objectifs de réduction des émissions de substances dangereuses d'intérêt pour le bassin Loire-Bretagne</p>	<p>L'établissement ne rejette pas de substances considérées comme dangereuses. Les déchets considérés comme dangereux (DDQD) en quantité dispersée sont collectés et traités conformément à la réglementation. Le stockage de fioul est assuré sur le site conformément à la réglementation (double paroi, volume de rétention...)</p>

La plateforme répond aux enjeux du SDAGE en raison notamment :

- De la canalisation de ses rejets de voirie (bassin de décantation, débourbeur/déshuileur),
- De l'absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel que ce soit pour un usage industriel ou domestique,
- De l'absence de rejets d'eaux usées sanitaires,

- De l'absence de risque de pollution des milieux par le stockage, la collecte et le traitement conformément à la réglementation des déchets dangereux en quantité dispersée.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX NAPPE DE BEAUCE

Les objectifs prioritaires retenus actuellement pour le SAGE Nappe de BEAUCE sont:

- Gérer quantitativement la ressource en eaux,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Protéger les milieux naturels,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Partager et appliquer le SAGE.

La plateforme répond notamment aux objectifs de qualité de l'eau et de préservation de la ressource.

Aucun prélèvement dans le milieu ne sera réalisé. Les rejets de voirie sont traités dans un bassin de décantation, dans un déboureur-déshuileur avant rejet au milieu naturel.

L'apport en eau potable et la gestion des eaux usées se font en totale autonomie par transport en cuve.

Par ailleurs, les déchets diffus en quantité dispersée issus de l'activité sont gérés suivant des filières de collecte et de traitement conformes à la réglementation.

SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE

Ce document est destiné à définir aux horizons 2020 et 2050 les grandes orientations et les grands objectifs régionaux en matière de maîtrise de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la pollution de l'air, d'adaptation aux changements climatiques, de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région. Il s'est substitué au Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA).

7 grandes orientations ont été définies :

1. maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques,
2. promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de GES,
3. un développement des ENR ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux,
4. un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air,
5. informer le public, faire évoluer les comportements,
6. promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et énergies,
7. des filières performantes, des professionnels compétents.

De par l'utilisation de matériaux recyclés, mais aussi la possibilité d'affrètement d'une partie de sa matière première via le réseau ferré, le site contribue aux objectifs du SRCAE en visant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Au niveau de la région Centre, l'ensemble des travaux effectués dans ce domaine ont conduit à l'adoption récente du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) par arrêté du Préfet de région le 16 janvier 2015, après approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014. Ce document

présentant les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques (trames verte et bleue) doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales.

La plate-forme concernée par le projet n'est concernée par aucun cours d'eau proche.

Au titre de la biodiversité elle est située en dehors des réservoirs identifiés dont les ZNIEFF et zonages NATURA 2000 présentes sur certaines communes riveraines, les plus proches sont éloignées de plus d'un km, essentiellement développées dans des secteurs boisés plus ou moins denses faisant office de réservoirs.

C'est ainsi que le tissu végétal constitué localement de haies peut être considéré comme associé à ces corridors écologiques en ce sens où il prolonge les quelques espaces boisés de ce plateau. Néanmoins, autour de la plate-forme, les haies sont faibles et dispersées.

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION

La plateforme sur laquelle est installée le poste d'enrobage est mise à notre disposition par COFIROUTE qui dispose de la maîtrise foncière.

L'emplacement occupé par l'installation et les stocks de matériaux sera rendu propre et dégagé de tout vestige lié à l'activité du poste :

- le sol et les abords seront débarrassés de toute trace liée à l'activité précédente, et sera rendu dans son état initial.
- les bacs de rétention seront nettoyés et les matériaux éventuellement souillés ou pollués résultant de ce nettoyage seront évacués vers une filière appropriée.
- les résidus d'exploitation, de laboratoire et les déchets divers seront évacués vers un lieu de traitement spécialisé.
- les résidus des stocks de granulats seront également évacués.

1-PRESENTATION DU PROJET

Plan des abords du projet (35 m)
Image satellite 2015 /Géoportail



La centrale d'enrobage est décrite avec précision ainsi que son fonctionnement dans le document 1 « demande et pièces administratives » au chapitre Nature et volume des activités page 21.

OBJET ET DUREE DE L'INSTALLATION

La société COFIROUTE engage pour les prochaines années la réalisation de travaux de gros entretien et de réfection des chaussées de l'Autoroute A10 sur le tronçon compris entre Ponthévrard et Orléans.

Ces travaux consistent, sur certains secteurs, à supprimer la couche de roulement actuelle par rabotage en vue de son remplacement et sur d'autres parties de chaussées à recharger cette couche de roulement. Ces travaux se dérouleront hors intempéries sur une durée de 4 ans environ.

Pour réaliser ces travaux, il convient de disposer, à proximité des zones de chaussée à réparer, d'enrobés. Aussi afin de limiter l'impact lié aux apports de ces enrobés, il a été retenu la mise en place à proximité directe de la zone de travaux, d'une centrale d'enrobage à chaud ainsi que ses activités connexes sur une plateforme existante disposant d'un accès direct à l'autoroute.

COFIROUTE fera appel à des prestataires qui auront la charge de la bonne réalisation de ces travaux et leur confiera par délégation l'exploitation de la plateforme pour la durée de leur mission. **COFIROUTE sollicite une autorisation** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en raison des travaux envisagés.

DEFINITION DE L'EMPLACEMENT

Le poste d'enrobage sera installé sur une plateforme existante à proximité de l'emprise d'autoroute A10 sur la commune DU PUISET (28). COFIROUTE en est le concessionnaire.

La nature de la plateforme, sa surface ainsi que sa situation géographique permettent d'envisager l'implantation de cette centrale.

L'utilisation à proximité du lieu de production des enrobés fabriqués, permet de limiter la consommation énergétique liée à un éventuel refroidissement des enrobés ainsi que limiter les transports de matériaux et par cela même le bilan carbone des travaux.

ACCES

Le transit de matériaux bruts et de matières premières empruntera l'autoroute A10 et notamment son entrée et sa sortie qui desservent directement cette plateforme (sortie n°12).

Le trafic lié au transport d'enrobés empruntera exclusivement l'autoroute qui constitue par ailleurs leur lieu d'utilisation. En retour, ce même itinéraire sera utilisé pour le transport des fraisats issus du rabotage.

FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Il s'agit d'un complexe plus communément appelé "Centrale d'enrobage à chaud", destiné à mélanger intimement, à chaud, des granulats (fillers, sables, graviers), à du bitume.

L'installation se décompose en trois parties:

- le poste d'enrobage,

- le dépôt de bitume,
- le stockage de produits inflammables, et une station de transit de matériaux.

L'ensemble représente une puissance électrique installée de l'ordre de 1 063 kW.

Poste de marque "ERMONT", type TSM R 28, il a une production nominale de 440 tonnes/heure à 5% d'humidité, et une production maximale de 630 tonnes/heure pour un taux d'humidité < à 2%.

On peut y incorporer dans les granulats, jusqu'à 40% de matériaux recyclés. Le taux de recyclage est fonction de l'humidité des recyclés. Il est limité par la température des agrégats surchauffés, limitée à 400 °C.

Le dépôt de bitume est réparti en trois citernes pour une capacité de totale de 220 m³.

La première, la citerne-mère, d'une capacité de 90 m³ est équipée d'un dispositif de production d'huile chaude fonctionnant de la façon suivante:

- Un brûleur FOD à régulation automatique est inclus dans une chaudière immergée et chauffe un serpentin dans lequel circule de l'huile thermique portée à 220° C.

Cette huile permet l'échange calorifique avec la masse du bitume et le fioul lourd.

- Quantité d'huile de chauffe ~ 2 500 l
- Point d'éclair 230 °C, point de combustion 250 °C

Le fonctionnement est asservi à:

- Un thermomètre à cadran sur sortie fluide
- Un thermostat à deux allures ou régulant
- Un thermostat de sécurité
- Un thermostat de présence de flamme
- Un dispositif de sécurité qui gère le démarrage du brûleur et les organes de sécurité.

En cas d'élévation anormale de la température de l'huile ou du liant, des sondes thermocouples assurent la coupure automatique du brûleur et déclenchent une alarme sonore et optique.

La puissance calorifique de ce système de réchauffage est de 600 000 kcal/h

La deuxième est une citerne-fille, également d'une capacité de 90 m³, elle est réchauffée par un serpentin dans lequel circule une partie de l'huile chaude de la citerne-mère.

La troisième citerne est mixte et aussi fille de la première. Elle dispose d'un stockage de bitume de 40 m³ mais également d'un stockage de 50 m³ de FOL.

Ces citernes comportent, en outre, un évent de remplissage et un flotteur équipé d'une jauge à aiguille et détecteur électrique de niveau haut.

Une citerne indépendante d'émulsion de bitume (55 m³) en container, à chauffage électrique, avec rétention, systèmes de déchargement et de chargement incorporés peut également être positionnée sur le site.

Le dépôt de liquide inflammable

Il est constitué de fioul lourd et de GNR

Fioul lourd

Il est stocké (50 m³) dans une des citernes fille à la température de 60°C.

Il y est maintenu en température par le circuit d'huile thermique de la citerne-mère. La régulation est intégrée à la citerne agissant sur les vannes électriques placées sur les circuits de retour d'huile.

Le fioul lourd est utilisé pour le brûleur du tube sécheur. Il est amené au brûleur par des tuyauteries rigides. Un réchauffeur en ligne élève sa température à 130°C, juste avant sa combustion en tête de brûleur.

G N R (gazole non routier)

Le G N R (gazole non routier) est stocké en deux endroits:

- 2 x 5 000 litres sont stockés sous les citernes de bitume. Ils sont utilisés à la température ambiante et servent au fonctionnement du brûleur de celle-ci et à l'alimentation des chargeurs qui approvisionnent les trémies.

La station de transit

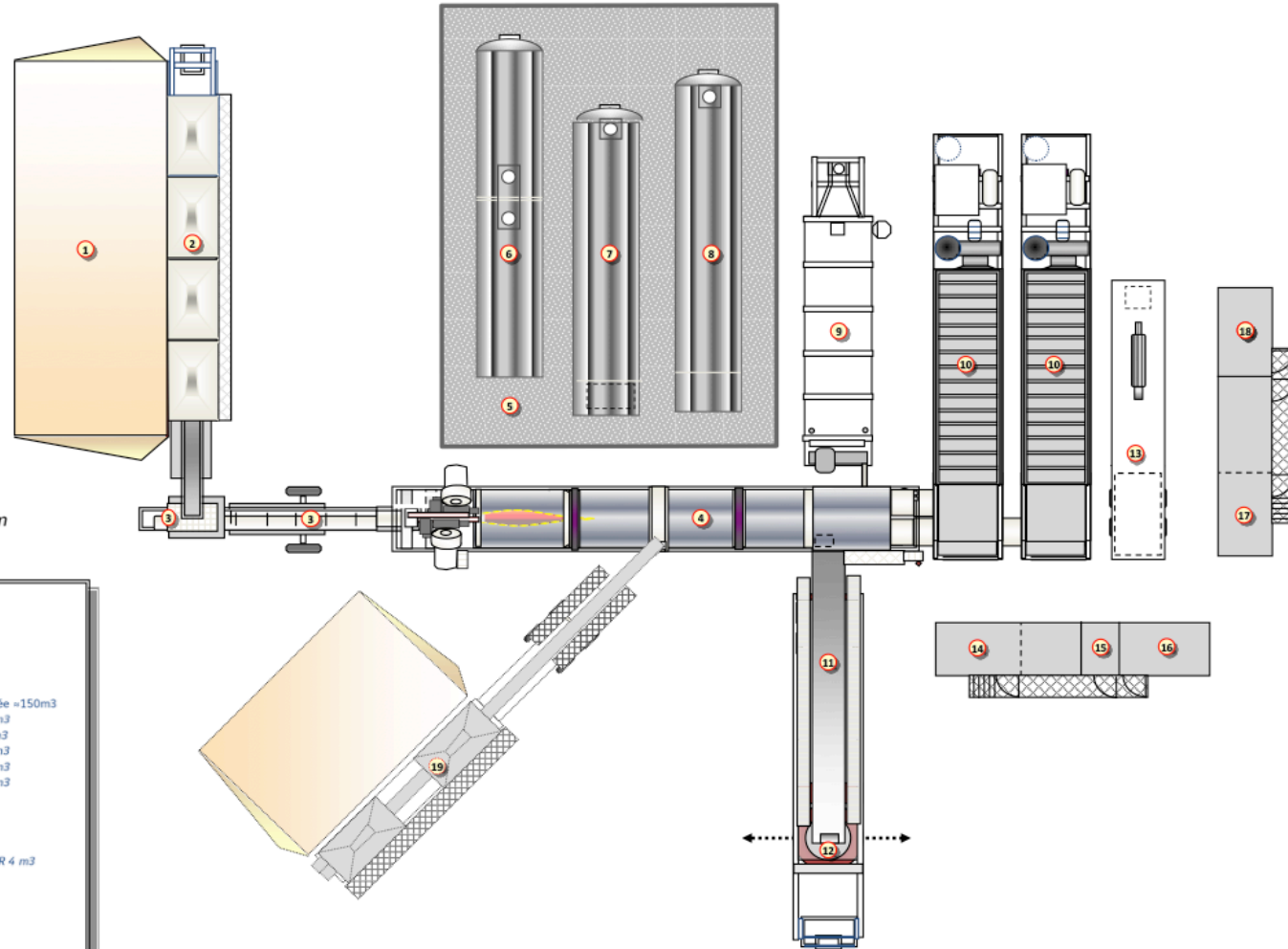
D'une surface de 10 000 m², elle sert au stockage des granulats et autres agrégats nécessaires à la confection des enrobés pour la durée des travaux

TSM R 28
Vue en plan

Echelle: 1 / 200 °

*Nota : Plan non contractuel.
La disposition de certains éléments peut évoluer en fonction de la disposition et/ou de la topographie de la plate-forme occupée. Ce point concerne plus particulièrement la disposition des trémies d'alimentation, de la trémie recevant des recyclés et le vestiaire / atelier.*

Plate-forme 75 m x 50 m



LEGENDE

- 1 - Rampe de chargement des trémies
- 2 - Trémies d'alimentation
- 3 - Ecrêteur élévateur à froid
- 4 - Tambour sècheur malaxeur
- 5 - Cuvette de rétention étanche maçonnée «150m3
- 6 - Citerne mixte
bitume 40 m3
FOL 50 m3
GNR 10 m3
- 7 - Citerne fille
bitume 90 m3
- 8 - Citerne mère
bitume 90 m3
- 9 - Silo horizontal à filler : 75 m3
- 10 - Deux dépoussiéreurs à manches
- 11 - Elévateur à chaud
- 12 - Trémie de stockage : 55 t
- 13 - Groupe électrogène avec stockage GNR 4 m3
- 14 - Cabine de commande - Bureau
- 15 - Sanitaires
- 16 - Vestiaire - Réfectoire
- 17 - Atelier / Magasin
- 18 - Laboratoire
- 19 - Trémies éventuelles alimentation de recyclés

MGT 50150521

2-ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

La mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud est envisagée par la société COFIROUTE sur la commune du PUISET. Celle-ci se situe au Sud-Est du département d'Eure et Loire, à environ 40 km de la ville de Chartres. Elle compte 408 habitants pour une surface de 800 ha.

La totalité des habitations est regroupée autour du bourg centre. Les activités économiques de ce territoire sont essentiellement centrées sur le domaine agricole et artisanal mais également industriel avec le développement récent de la zone d'activités proche du péage, de l'autre côté de la plateforme.

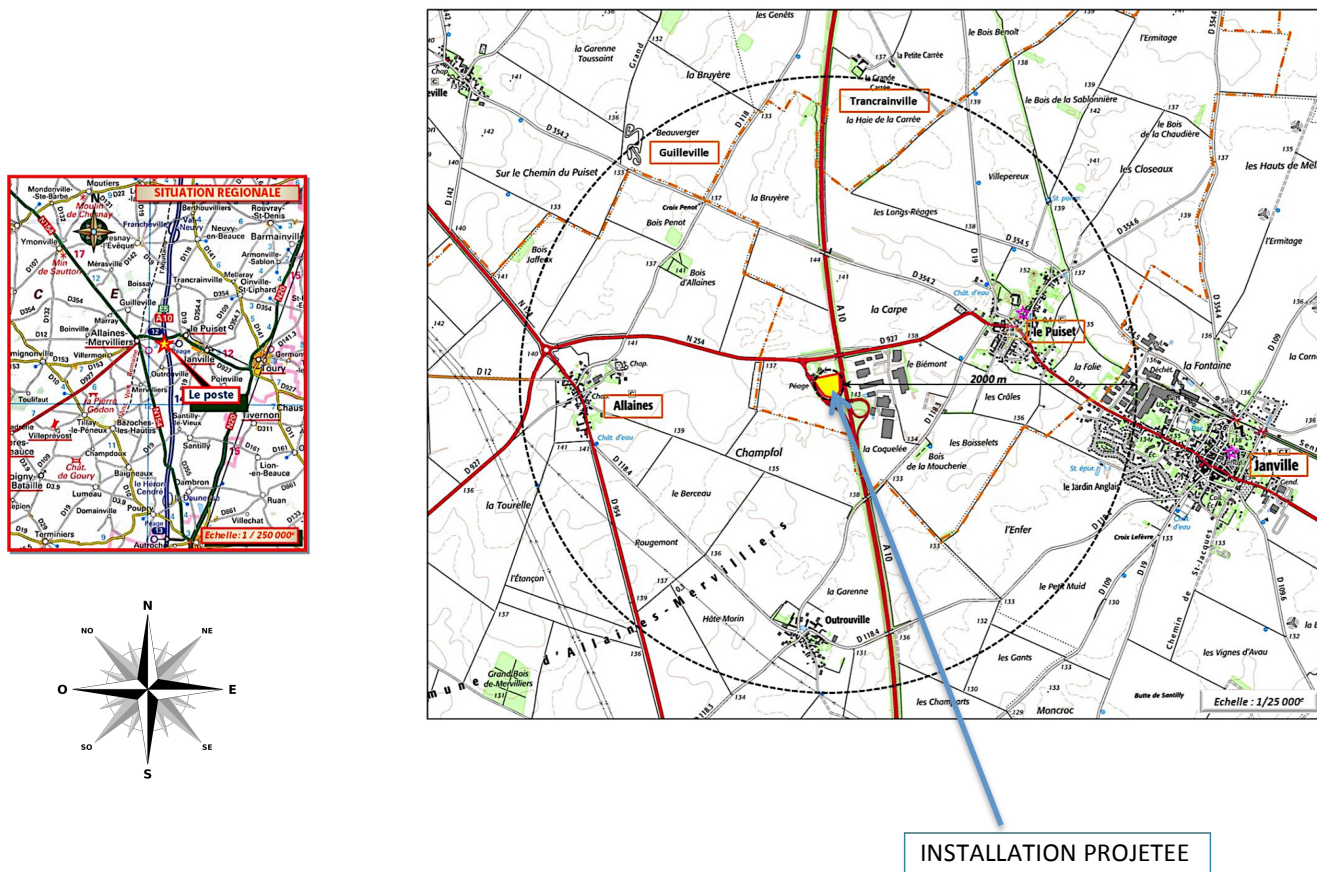
Le projet de centrale d'enrobage également à proximité de l'échangeur autoroutier est situé à environ 1,3 km à l'Ouest du centre bourg de la ville DU PUISET.

La plateforme retenue pour cette implantation existe depuis la construction de l'autoroute. Elle est depuis régulièrement utilisée pour la mise en place de ce type de centrale d'enrobage ou comme zone de dépôts de matériaux en phase chantier.

Les territoires des communes de Janville, Allaines-Mervilliers, Guilleville et Trancrainville sont situés dans le rayon d'étude des 2000 mètres autour du site.

Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 614 385 m ; Y : 6 790 070 m ; Z : 137 m NGF.

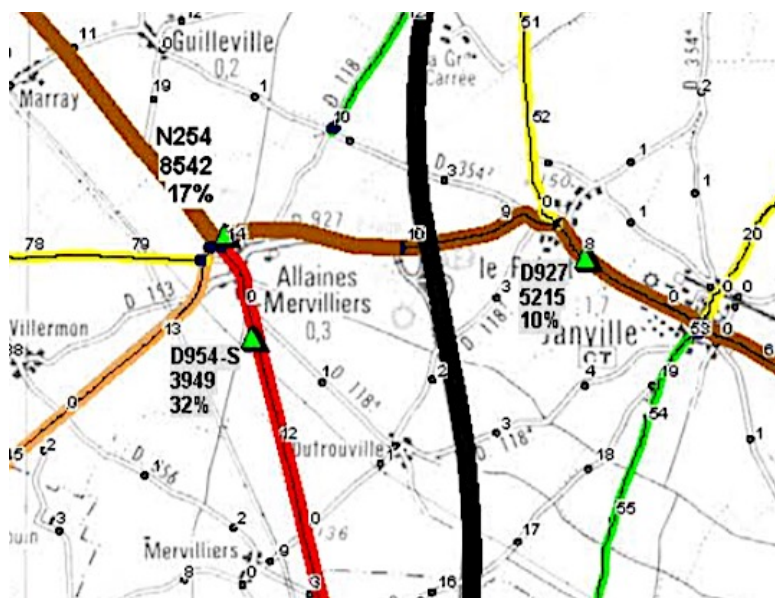
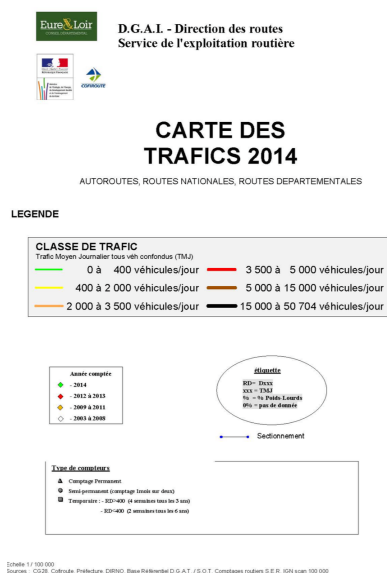
Plan de situation plateforme du Puiset
1/25000e



DESSERTE ET CIRCULATION LOCALE

Localement le site projeté est desservi par le réseau routier départemental avec la RD 927 ainsi que par l'autoroute A10.

Le trafic de la RD 927 correspond au passage de 5000 à 15 000 véhicules/jour dans sa partie la reliant d'Allaines au PUISET.



FACTEURS PHYSIQUES

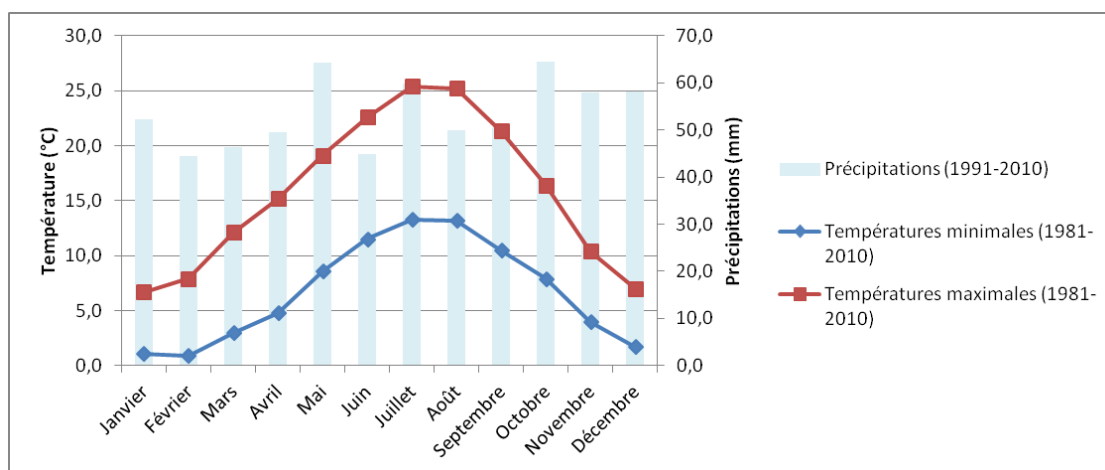
CLIMAT

La circulation atmosphérique régionale est régie par une influence océanique dégradée prédominante.

A partir des données météorologiques collectées sur la station d'Orléans, nous pouvons suivre plus particulièrement les éléments détaillés ci-après.

TEMPÉRATURES

Elles se présentent suivant une moyenne hivernale minimale d'environ 4°1 en Janvier et une moyenne estivale maximale d'environ 19°1° en Juillet. La moyenne des températures sur la période est de 11,69°. Les températures croissent régulièrement de Janvier à Juillet pour redescendre ensuite de Août à Décembre.



Températures et précipitations observées (1981/2010) à la station d'Orléans (source: Météofrance)

En croisant cette courbe avec celle des précipitations (diagramme ombrothermique), nous pouvons conclure qu'il n'y a pas à proprement parlé de période sèche (source Météofrance). Des précipitations importantes ont lieu d'Octobre à Décembre et en Mai et Juillet.

VENTS

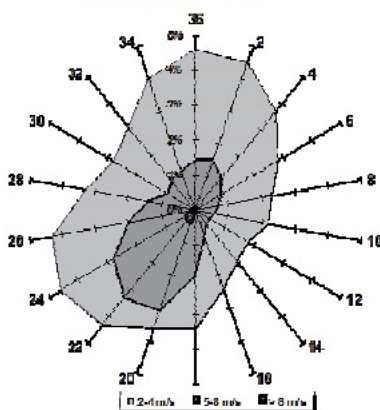
Avec deux directions prédominantes (Sud Sud-Ouest et Nord Nord-Est), ils sont fréquents dans les classes de vents de 5 à 8 mètres/seconde. Les vents les plus faibles classés de 2 à 4 mètres/seconde, sont également très fréquents sur l'ensemble des directions.

La rose des vents présente donc deux secteurs principaux que les influences locales ne peuvent guère modifier du fait du profil et de l'orientation du site. L'examen de la rose des vents nous montre que les habitations les plus proches (centre bourg DU PUISET) ne sont pas dans l'axe des vents dominants par rapport au projet d'installation.

Fréquences moyennes des directions du vent en % par groupes de vitesses
Période d'observation de 1969 à 2004

Classe	24-30	31-35	36-40	41-45
20	4,9	1,4	0,0	3,1
22	4,5	1,5	0,0	3,0
24	3,7	1,2	0,0	4,6
26	2,9	0,9	0,0	3,7
28	2,3	0,7	0,0	3,0
30	2,2	0,6	0,0	2,8
32	1,9	0,5	0,0	2,3
34	1,9	0,5	0,0	2,3
36	2,4	0,8	0,0	2,2
38	3,4	1,0	0,1	5,4
40	3,9	3,1	0,4	7,1
42	4,3	3,3	0,4	8,0
44	4,8	2,9	0,3	7,9
46	4,2	2,0	0,1	6,6
48	3,3	1,4	0,0	4,8
50	2,9	0,8	0,0	3,8
52	3,1	1,1	0,0	4,2
54	4,0	1,2	0,0	5,2
Total	58,2	25,9	2,0	67,0

* direction dominante : 20-25 km/h



Rose des Vents à la station de Veretz / Loire- période 05/2010-02/2016- source Winfinder

BROUILLARDS

Des formations de brouillards peuvent apparaître toute l'année avec des pointes en Novembre et Décembre. La moyenne est de 45,8 jours de brouillard pour cette période (source Météofrance).

TOPOGRAPHIE

Le relief du secteur correspond à plaine légèrement ondulée (la plaine de la Beauce). L'altitude moyenne du site est de 138 m NGF.

Aucun accident topographique tant au droit du projet que de ses abords immédiats. Le terrain est à dominante plate.

Le paysage est ouvert à dominante humaine (cf milieu humain).

HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET PLAN D'EAU

Aucun ruisseau, cours d'eau ni plan d'eau ne traverse le territoire concerné. Le cours d'eau le plus proche est situé à 20 km et se nomme la Juine.

OUVRAGE DE LA BANQUE DU SOUS-SOL (BSS)

D'après la Banque du Sous-Sol consultable sur le site INFOTERRE du BRGM, il existe deux forages et quelques puits à proximité du site mais n'appartenant pas à l'emprise du projet.

Au titre de la protection de l'eau LE PUISET fait partie de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville qui exploite et gère l'alimentation en eau potable de la commune sous forme de régie communale ou syndicale.

- L'alimentation en eau potable est assurée par 2 forages situés au Nord du centre bourg de la commune le long de l'ancienne voie ferrée (à environ 1900 m du projet).
- Quelques puits et forages utilisés à des fins domestiques et/ou agricoles (630 m pour le plus proche) ont également été identifiés dans le périmètre d'étude.

Ouvrage	Utilité de l'ouvrage	Etat de l'ouvrage	Distance/Orientation par rapport au site	Position hydrogéologique supposée	Altitude (m NGF)	Niveau piézométrique	Profondeur (m)	Sensible	Vulnérable
BSS00YCGZ / 03271X0111/F	Eau aspersion	Exploité	1 km au Nord	Amont	143	26,50 m	49	oui	non
BSS00YCFK / 03271X0073/F	Eau aspersion	Exploité	950 m à l'Est	Latéral	136	28 m	45	oui	non
BSS00YCGQ / 03271X0102/F	Eau aspersion	Exploité	850 m au sud-est	Aval/Latéral	135	27 m	45	oui	oui



Localisation des ouvrages recensés par la Banque du Sous-Sol (source Géorisques) dans un périmètre de 1 km autour du site

Les données BSS Eau concernant le forage dit « vulnérable » BSS000YCGQ correspond à un point d'eau artificiel. Il n'y a aucune donnée sur BSS et INFOTERRE sur l'utilisation précise de cette eau.

HYDROGEOLOGIE

La commune DU PUISET se situe sur la ligne de crête piézométrique limitant les bassins de la Seine et de la Loire. Le niveau supérieur de la nappe des calcaires lacustres se situe au droit du site à environ 23 m de profondeur soit, à la cote moyenne de 115 m NGF. Son niveau n'est que très peu fluctuant.

Les eaux souterraines exploitées dans cette région sont captées dans les calcaires lacustres de l'Aquitarien ou du Stampien Supérieur. Celles-ci constituent le seul réservoir aquifère productif de la région.

Des réservoirs aquifères plus profonds existent (Sables de Fontainebleau), mais sont mal connus et pour diverses raisons demeurent difficilement exploitables.

GEOLOGIE

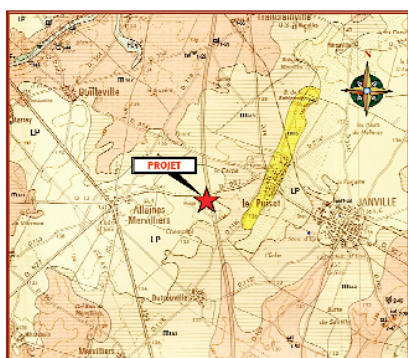
A la fin du Crétacé, le retrait de la mer a livré toute la région à l'influence érosive des eaux météorites. A l'Eocène, sous un climat chaud, un vaste lac s'est formé, devenant le plus important au Miocène. Cette vaste étendue plate et monotone était à la saison sèche recouverte de boues séchées, et à la saison des pluies, constituait un véritable marécage.

Au Burdigalien, un mouvement de régression assèche définitivement le lac de Beauce et ce n'est qu'au Quaternaire que la Beauce a été recouverte par de fines poussières éoliennes qui ont formé la couverture limoneuse à laquelle cette région doit sa richesse agricole actuelle.

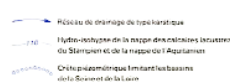
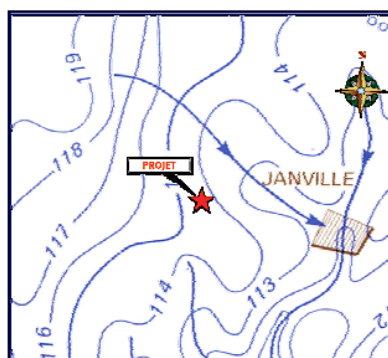
L'examen de la carte géologique au 1/50 000e NEUVILLE-AUX-BOIS nous indique sous les Limons des plateaux la présence de la formation marno-calcaire de l'AQUITANIEN SUPERIEUR et appelée plus précisément des Marnes de Balmont. Il s'agit d'une formation ayant un caractère farineux à marneux qui repose sur une formation plus dure de Calcaire de Beauce. Ce dernier est présent en surface sur Janville, Bazoches et Guerville. Légèrement plus à l'est, apparaît en affleurement une lentille d'une formation d'âge Burdigalien des Sables et Marnes de l'Orléanais.

Contrairement au Calcaire de Beauce, les Marnes de Balmont présentent une faible perméabilité.

EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE 1/50 000e
NEUVILLE-AUX-BOIS



SCHEMA HYDROGEOLOGIQUE DE LA NAPPE DES CALCAIRES
LACUSTRES DU STAMPIEN ET DE LA BRISSE DE L'AQUITARIEN



Contexte géologique et schéma hydrologique (source Géorisques)